

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'Allocation et d'impact des émissions sociales de l'Unédic

16 janvier 2026

PARAMÈTRES DE VÉRIFICATION

- Type(s) de rapport - Rapport d'allocation et d'impact des émissions sociales
- Norme(s) pertinente(s) - Cadre Harmonisé pour les évaluations d'impact des obligations sociales (« Harmonised Framework for Impact Reporting for Social Bonds » ou « HFIRSB »), l'International Capital Market Association (ICMA), juin 2025
- Portée de la vérification - Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic (au 13 janvier 2026)
- Le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic (au 30 juin 2020)

- Identification des obligations :

Date d'émission	ISIN	Date d'échéance	Montant collecté
24 avril 2024	FR001400PT61	10 ans	1 milliard euros

- Cycle de vie - Vérification post-émission

- Validité - Tant qu'aucune modification n'est apportée par l'Émetteur à son Rapport d'allocation et d'impact

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

TABLE DES MATIÈRES

PORTÉE DE LA REVUE EXTERNE.....	3
APERÇU DE L'UNÉDIC	3
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION.....	4
ÉVALUATION DE REVUE DU RAPPORT.....	5
PARTIE I : ALIGNEMENT AVEC LES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LE CADRE DES ÉMISSIONS SOCIALES DE L'UNÉDIC.....	5
PARTIE II : ÉVALUATION PAR RAPPORT AU CADRE HARMONISÉ POUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT DES ÉMISSIONS SOCIALES.....	6
PARTIE III : PUBLICATION DE L'ALLOCATION DES PRODUITS ET SOLIDITÉ DES INDICATEURS DU RAPPORT D'IMPACT.....	10
ANNEXE 1 : Méthodologie.....	14
ANNEXE 2 : Processus de gestion de la qualité.....	15
À propos de cette Revue de rapport.....	16

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

PORTÉE DE LA REVUE EXTERNE

L'Unédic (l'« Émetteur ») a demandé à ISS-Corporate de fournir une Revue de rapport¹ sur son Rapport d'allocation et d'impact en évaluant :

1. L'alignement du Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic (au 13 janvier 2026) sur les engagements énoncés dans le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic (au 30 juin 2020)².
2. Le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic : comparé au Cadre Harmonisé pour les évaluations d'impact des obligations sociales (HFIRSB), administré par l'International Capital Market Association (ICMA).
3. La publication d'informations sur l'allocation des produits et la solidité des indicateurs du rapport : la conformité des indicateurs d'impact aux meilleures pratiques du marché et leur pertinence pour l'obligation sociale émise.

APERÇU DE L'UNÉDIC

Unédic fournit des services d'information pour comprendre les règles de l'assurance chômage.

¹ Aucune assurance limitée ou raisonnable n'est fournie sur les informations présentées dans le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic. Une revue du rapport d'allocation et d'impact de l'utilisation des produits est effectuée uniquement conformément aux principes fondamentaux et recommandations des normes de l'ICMA (Principes applicables aux Obligations Sociales), le cas échéant, et aux critères décrits dans le Cadre sous-jacent. L'évaluation repose uniquement sur les informations fournies dans le rapport d'allocation et d'impact. L'Émetteur est responsable de la préparation du rapport, y compris de l'application de méthodes et de procédures de contrôle interne conçues pour garantir que les informations relatives à l'objet ne comportent pas d'anomalies significatives.

² Le Cadre a été évalué conformément aux Principes applicables aux Obligations Sociales au 30 juin 2020.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

SECTION DE RÉVISION	RÉSUMÉ	ÉVALUATION
Partie I Alignement avec les engagements de l'Émetteur énoncés dans le Cadre	Le rapport d'allocation et d'impact d'Unédic répond aux engagements de l'Émetteur énoncés dans son Cadre des obligations sociales.	Aligné
Partie II Alignement avec le HFIRSB	Le Rapport d'allocation et d'impact est conforme au HFIRSB de l'ICMA. L'Émetteur suit certains principes fondamentaux et, le cas échéant, des recommandations clés. L'Émetteur fournit des informations transparentes sur le niveau de rapport attendu ainsi que sur la fréquence, l'étendue et la durée, conformément aux meilleures pratiques du marché.	Aligné
Partie III La publication de l'allocation des produits et la solidité des indicateurs du rapport	L'allocation des produits de l'obligation a été publiée, avec une ventilation détaillée des différentes catégories de projets éligibles, comme proposé dans le Cadre³. Le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic a adopté une méthodologie appropriée pour rendre compte des réalisations et des résultats générés en fournissant des informations complètes sur l'origine des données, les méthodologies de calcul et le niveau de détail, reflétant les meilleures pratiques du marché.	Positif

³ L'évaluation repose sur les informations fournies dans le rapport de l'Émetteur. L'Émetteur est responsable de la préparation du rapport, y compris de l'application de méthodes et de procédures conçues pour garantir que les informations relatives à l'objet ne comportent pas d'anomalies significatives.

ÉVALUATION DE REVUE DU RAPPORT

PARTIE I : ALIGNEMENT AVEC LES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LE CADRE DES ÉMISSIONS SOCIALES⁴ DE L'UNÉDIC

Le tableau suivant évalue le Rapport d'allocation et d'impact par rapport aux engagements énoncés dans le Cadre de l'Unédic, qui reposent sur les exigences fondamentales des Principes applicables aux Obligations Sociales ainsi que sur les meilleures pratiques du marché.

HFIRSB	RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT	ALIGNEMENT SUR L'ENGAGEMENT
Utilisation des produits	L'Unédic confirme qu'elle suit la description du Processus d'évaluation et de sélection des projets fournie par le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic. L'Émetteur a appliqué les critères d'éligibilité définis dans le Cadre pour déterminer si les projets entrent dans les catégories définies. Les risques ESG associés aux catégories de projets sont identifiés et gérés de manière appropriée, telle que définie dans le Cadre.	
Gestion des produits	L'Unédic confirme qu'elle suit la description du Processus de gestion des produits fournie par le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic. Les produits collectés représentent la totalité de montant alloué aux projets éligibles, sans exception. Les produits sont suivis de manière appropriée et attestés dans le cadre d'un processus interne formel. De plus, l'Émetteur divulgue les instruments d'investissement temporaires pour les fonds non alloués.	
Rapport	Le Rapport d'impact de l'Unédic est cohérent avec les engagements initiaux énoncés dans le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic. <i>Une analyse plus approfondie de cette section est disponible dans la Partie III du présent rapport.</i>	

⁴ Le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic a été évalué comme étant aligné avec les Principes applicables aux Obligations Sociales au 30 juin 2025.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

PARTIE II : ÉVALUATION PAR RAPPORT AU CADRE HARMONISÉ POUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT DES ÉMISSIONS SOCIALES

Le rapport est une composante essentielle des Principes applicables aux Obligations Sociales (SBP) et la transparence est particulièrement utile pour communiquer l'impact attendu et/ou réalisé des projets sous la forme d'un rapport annuel. Les Émetteurs d'obligations sociales sont tenus de rendre compte à la fois de l'utilisation des produits des obligations sociales et de leur impact social au moins une fois par an jusqu'à l'allocation complète. Le HFIRSB a été choisi comme référence pour cette analyse, car il représente la norme la plus largement adoptée.

Le tableau ci-dessous évalue le Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic par rapport au HFIRSB.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

HFIRSB	RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT	ALIGNEMENT SUR L'ENGAGEMENT
Rapports annuels	L'Unédic a publié le rapport dans l'année suivant l'émission. Le rapport sera disponible sur le site web de l'Unédic. Pour illustrer l'impact social des projets, le rapport inclut des indicateurs qualitatifs de performance, des informations contextuelles et des mesures quantitatives de performance, lorsque cela est possible.	
Processus interne formel d'allouer des produits	Les produits qui ont été alloués à des projets sociaux à la date du rapport d'allocation et d'impact ont uniquement été alloués à des projets sociaux répondant aux critères d'éligibilité énoncés dans le Cadre.	
Allocation des produits à des catégories de projets sociaux	Conformément aux critères établis dans le Cadre, en conformité avec les Principes applicables aux Obligations Sociales, l'Unédic a alloué les produits nets de l'obligation émise en vertu du présent	

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

	Cadre à des projets éligibles existants dans la catégorie suivante : ▪ Développement socio-économique L'Émetteur divulgue également des détails supplémentaires (par exemple, le secteur d'exploitation) pour chaque catégorie de projet, et identifie l'alignement de la catégorie de projet avec les objectifs sociaux ou de développement sur l'ensemble du marché.	
Population(s) cible(s) identifiée(s)	L'Émetteur a défini des populations cibles pour la catégorie de projet Développement socio-économique.	✓
Réalisation, résultats et/ou impact des projets au niveau du projet ou du portefeuille	L'Émetteur s'est référé aux listes et catalogues d'indicateurs existants de l'Annexe III du HFIRSB (c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires). Les indicateurs choisis reflètent les changements sociaux et sont complétés par des informations qualitatives. Une analyse détaillée des indicateurs du rapport est disponible dans la Partie III du présent rapport.	✓
Illustration des résultats et/ou impacts sociaux	L'Émetteur présente les résultats sociaux attendus des projets à l'aide d'indicateurs quantitatifs : ▪ Le nombre de personnes inscrites chez France Travail qui ont trouvé un emploi ▪ Le nombre de bénéficiaires de l'ARE-F	✓

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

	L'Émetteur rend compte des impacts réels annuels (ex post). L'Émetteur indique également la méthodologie utilisée pour estimer les résultats. De plus amples informations sont disponibles dans la Partie III.	
Part calculée au prorata des résultats de l'impact global des projets ou du portefeuille de projets	L'Émetteur rend compte de la part calculée au prorata des résultats de l'impact global des projets ou du portefeuille de projets.	✓
Gestion des risques ESG	L'Émetteur a mis en place un système pour identifier et gérer les risques ESG liés aux projets financés. La méthode utilisée pour évaluer les risques ESG est développée dans le Cadre des Obligations Sociales de l'Émetteur, ainsi que dans les rapports d'allocation et d'impact. L'Émetteur ne divulgue pas la méthode d'évaluation des risques ESG. L'Émetteur décrit dans son rapport comment les risques matériels identifiés sont gérés. L'Émetteur confirme qu'aucun risque important ou effet négatif n'a été identifié concernant les projets financés.	✓

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

RECOMMANDATIONS

HFIRSB	RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT	ÉVALUATION
Rapport au niveau du projet ou du portefeuille	Le rapport a été établi obligation par obligation, c'est-à-dire qu'une émission sociale est liée à un ou plusieurs projets spécifiques. L'Unédic a fourni une liste de projets auxquels les produits d'émission sociale ont été alloués.	✓
Définir et divulguer la période et le processus d'inclusion ou de suppression des projets dans le rapport	Tous les produits ont été alloués à des projets sociaux. Seuls les financements de projets décaissés et dont l'éligibilité a été confirmée par le Comité d'émissions sociales jusqu'au 31 décembre 2024 sont inclus dans le rapport d'allocation et d'impact. Dans le cadre de sa diligence raisonnable, l'Émetteur surveille les projets inclus dans son programme d'obligations sociales. L'Émetteur confirme qu'aucun projet n'a été ajouté ou retiré du portefeuille rapporté.	N/A
Publier des descriptions détaillées des projets	L'Émetteur fournit des détails sur les projets (par exemple, le contexte, la région, la population cible, et les circonstances dans le pays et la région où les projets sont situés).	✓
Rapports du déboursement	Les produits de l'émission d'obligations sociales ont été utilisées comme nouveaux financements, conformément aux dispositifs ARE-F et ARE de l'Unédic. L'Émetteur présente un tableau indiquant l'année au cours de laquelle les déboursements ont été effectués en faveur des projets éligibles déclarés.	✓
Indiquer le montant total signé et le montant du produit des obligations sociales alloué aux déboursements éligibles	L'Unédic indique le montant total signé et le montant du produit de l'émission d'obligations sociales affecté aux déboursements éligibles. Montant signé : 44 278 264 045 euros Montant alloué : 1 000 000 000 euros	✓
Rapport sur les indicateurs de base spécifiques au secteur pertinent	Pour sa catégorie d'accès aux services essentiels, l'Émetteur rend compte des indicateurs clés et de certains autres indicateurs mis en avant dans le HFIRSB.	✓

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

Publier des informations sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour le calcul des indicateurs d'impact	L'Émetteur rend compte des indicateurs de résultats absolus réels.	✓
Méthode de rapport d'impact	L'Émetteur rend compte de l'impact global de chaque projet.	✓
Projets partiellement éligibles	Tous les projets sont éligibles à 100 % pour le financement.	✓
Rapport sur les impacts estimés sur toute la durée de vie et/ou sur la durée de vie économique du projet en années	L'Émetteur rend compte de la durée des projets classiques, mais la durée de vie économique estimée en années n'est pas indiquée, car l'impact sur le parcours professionnel futur des bénéficiaires se poursuit.	✓

AVIS

L'Unédic suit des principes fondamentaux et des principales recommandations du HFIRSB. L'Émetteur fournit des informations transparentes sur le niveau d'information attendu ainsi que sur la fréquence, l'étendue et la durée, conformément aux meilleures pratiques du marché. L'Émetteur définit un processus interne formel pour allouer les produits et identifie une population cible. L'Unédic illustre les résultats sociaux attendus et le processus de gestion des risques ESG. L'Émetteur divulgue également une description détaillée des projets et des rapports sur la période de distribution ainsi que sur le montant signé. L'Unédic rend compte des indicateurs clés spécifiques à chaque secteur et de l'approche de la déclaration d'impact, y compris la méthodologie utilisée pour calculer ces indicateurs.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

PARTIE III : PUBLICATION DE L'ALLOCATION DES PRODUITS ET SOLIDITÉ DES INDICATEURS DU RAPPORT D'IMPACT

Allocation de l'Utilisation des produits

Le rapport sur l'allocation de l'Utilisation des produits met les impacts en perspective avec le nombre d'investissements alloués aux différentes catégories d'Utilisation des produits.

Le rapport sur l'allocation de l'Utilisation des produits a été établi dans l'an suivant l'émission, après l'allocation complète des produits.

Produits alloués aux projets éligibles

L'allocation des produits est ventilée au niveau de la catégorie du projet. L'Émetteur a fourni des détails sur le type de projets inclus dans le portefeuille.

La section d'allocation du Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic est conforme aux meilleures pratiques du marché en fournissant des informations sur :

- Le montant total des produits en milliards d'euros
- Les dépenses annuelles par catégorie de projet
- Le profil des bénéficiaires répartis par sexe, qualification, âge et catégorie socio-professionnelle.
- Le profil des investisseurs répartis par type et par zone géographique.

Indicateurs de rapport sur les réalisations et les résultats

Le tableau ci-dessous présente une évaluation indépendante du rapport de l'Émetteur et la publication d'informations sur la réalisation et le résultat des projets à l'aide d'indicateurs.

ÉLÉMENT	ÉVALUATION
Pertinence	Les indicateurs de réalisations et de résultat choisis par L'Émetteur pour cette obligation sont les suivants : ▪ Le nombre de personnes inscrites chez France Travail qui ont trouvé un emploi ▪ Le nombre de bénéficiaires de l'ARE-F Ces indicateurs sont quantitatifs et importants pour les catégories d'Utilisation des produits financées par cette obligation et sont conformes aux paramètres suggérés pour les rapports d'impact par le HFIRSB pour les évaluations d'impact des projets de développement socio-économique. Ils sont donc conformes aux meilleures pratiques.
Sources de données et méthodologies	Pour ces indicateurs d'impact, l'Émetteur utilise des sources publiques pour retrouver ses données, telles que France Travail, la base de données interne et le site web de l'Unédic.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

d'évaluation quantitative	
Sélection de la référence	L'Émetteur présente des chiffres absolus sans tenir compte d'une référence.
Échelle et niveau de détail	Les données d'impact sont présentées au niveau de la catégorie d'Utilisation des produits pour les indicateurs.

Cartographie de haut niveau des indicateurs d'impact avec les objectifs de développement durable des Nations unies

Sur la base des catégories de projet financées et refinancées par les obligations telles que publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact de l'Émetteur, l'indicateur adopté ou les indicateurs d'impact adoptés par l'Unédic pour ses émissions sociales peuvent être cartographiés par rapport aux ODD suivants, selon ISS ESG SDG Solution Assessment, une méthodologie exclusive conçue pour évaluer l'impact des produits ou services d'un Émetteur sur les ODD des Nations unies.

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Développement socio-économique : ▪ Le nombre de personnes inscrites chez France Travail qui ont trouvé un emploi ▪ Le nombre de bénéficiaires de l'ARE-F	

AVIS

L'allocation des produits de l'obligation a été publiée, avec une ventilation détaillée entre les différentes catégories de projets éligibles, comme le propose le Cadre. Le Rapport d'allocation et d'impact a adopté une méthodologie appropriée pour rendre compte de l'impact généré en fournissant des informations complètes sur l'origine des données, les méthodologies de calcul et le niveau de détail, reflétant ainsi les meilleures pratiques du marché. En outre, les indicateurs d'impact utilisés s'alignent sur les meilleures pratiques du marché en utilisant les paramètres recommandés par le HFIRSB.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

1. Validité de la Revue externe ("Revue externe") : Valable tant que l'Émetteur ne modifie pas ses rapports d'allocation et d'impact.
2. ISS-Corporate est un fournisseur leader de services SaaS robustes et de conseil expert pour les entreprises à l'échelle mondiale. La plateforme Compass, basée sur les données et soutenue par la recherche, d'ISS-Corporate aide les entreprises à comprendre et à façonner les signaux qu'elles envoient aux investisseurs institutionnels, régulateurs, prêteurs et autres parties prenantes clés. En fournissant des données essentielles, des outils et des services de conseil, ISS-Corporate peut aider les entreprises du monde entier à être plus résilientes, à s'aligner sur les exigences du marché et à gérer de manière proactive les initiatives de gouvernance, de rémunération, de durabilité et de cyber-risque. ISS Corporate Solutions, Inc. (« ISS-Corporate ») est une filiale à 100 % de Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS ») et fait partie du groupe d'entreprises ISS STOXX GmbH. Ce document et toutes les informations qu'il contient, y compris sans s'y limiter tout le texte, données, graphiques, tableaux (collectivement, les « Informations »), appartiennent à ISS-Corporate ou à ses affiliés. Les informations ne peuvent être reproduites ou diffusées en tout ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de l'ISS-Corporate. ISS-Corporate ne fait aucune garantie ou déclaration expresse ou implicite concernant ces informations. ISS-Corporate fournit des services de conseil, des outils analytiques et des publications aux entreprises afin de leur permettre d'améliorer la valeur pour les actionnaires et de réduire les risques grâce à l'adoption de pratiques de gouvernance d'entreprise améliorées. Les équipes de recherche en gouvernance et durabilité d'ISS STOXX, distinctes d'ISS-Corporate, n'accorderont aucun traitement préférentiel et ne sont obligées de soutenir aucune proposition de procuration d'un émetteur corporatif, ni ne fourniront une notation, une évaluation et/ou tout autre résultat favorable à un émetteur corporatif (que cet émetteur ait acheté des produits ou services auprès d'ISS-Corporate). Aucune déclaration d'un employé d'ISS-Corporate ne doit être interprétée comme une garantie que ISS STOXX recommandera à ses clients de voter en faveur d'une proposition de procuration particulière ou de fournir une note, une évaluation ou un résultat avantageux.
3. Les revues externes sont basées sur les données fournies à ISS-Corporate par la partie contractante et peuvent évoluer à l'avenir, en partie selon l'élaboration des benchmarks de marché et la méthodologie d'ISS-Corporate. ISS-Corporate ne garantit pas que les informations présentées dans cette Revue Externe soient complètes, exactes ou à jour. ISS-Corporate n'aura aucune responsabilité liée à l'utilisation de ces Avis Externes, ni à toute information qui y est fournie. Si l'examen externe est fourni en anglais et dans d'autres langues, en cas de conflit, la version anglaise prévaudra.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

4. Les déclarations d'opinion et jugements de valeur donnés par ISS-Corporate ne constituent pas des recommandations d'investissement et ne constituent en aucun cas une recommandation pour l'achat ou la vente d'un instrument ou d'un actif financier. En particulier, l'Examen externe n'est pas une évaluation de la rentabilité économique et de la solvabilité d'un instrument financier, mais concerne exclusivement des critères sociaux et environnementaux.
5. Cette revue externe, certaines images, textes et graphiques qu'elle contient, ainsi que la mise en page et le logo de l'entreprise d'ISS-Corporate, appartiennent à ISS-Corporate (ou de ses concédants de licence) et sont protégés par la loi sur le droit d'auteur et les marques. Toute utilisation de ces biens ISS-Corporate nécessite le consentement écrit préalable expresse d'ISS-Corporate. L'utilisation doit être considérée comme faisant référence en particulier à la copie ou à la duplication totale ou partielle de l'Examen externe, à la distribution de l'Examen externe, gratuitement ou contre paiement, ou à l'exploitation de cet examen externe de toute autre manière envisageable.

ANNEXE 1 : Méthodologie

Cartographie de haut niveau des ODD

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été approuvés en septembre 2015 par les Nations unies et constituent un point de référence pour les opportunités et les enjeux clés vers un avenir plus durable. En utilisant une méthodologie propriétaire basée sur les obligations vertes, sociales et de développement durable de l'ICMA : A High-Level Mapping to the Sustainable Development Goals de l'ICMA, une cartographie de haut niveau des Objectifs de développement durable, la mesure dans laquelle les rapports et les catégories de projets de l'Émetteur contribuent aux ODD correspondants est identifiée.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

ANNEXE 2 : Processus de gestion de la qualité

RESPONSABILITÉ DE L'ÉMETTEUR

La responsabilité de l'Émetteur était de fournir des informations et des documents sur :

- Rapport d'allocation et d'impact
- Le Cadre d'émissions sociales de l'Unédic
- Allocation des produits
- Indicateurs d'impact du rapport
- Méthodologies et hypothèses pour la collecte et le calcul des données
- Gestion des risques ESG

PROCESSUS DE VÉRIFICATION DE L'ISS-CORPORATE

Depuis 2014, ISS STOXX, dont ISS-Corporate fait partie, s'est forgé une réputation de leader d'opinion très réputé sur le marché des obligations vertes et sociales et est devenu l'un des premiers vérificateurs agréés par la CBI.

La présente Revue de rapport indépendante a été réalisée en suivant les Lignes Directrices pour les Revues Externes des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable de l'ICMA, ainsi que sa méthodologie, en tenant compte, le cas échéant, de la norme ISAE 3000 (Révisée) « Missions d'assurance autres que les audits ou les examens limités d'informations financières historiques ».

L'engagement avec l'Unédic a eu lieu en janvier à décembre 2025 et en janvier 2026.

PRATIQUES COMMERCIALES D'ISS-CORPORATE

ISS-Corporate a effectué cette vérification dans le strict respect du Code de déontologie d'ISS STOXX, qui énonce des exigences détaillées en matière d'intégrité, de transparence, de compétence professionnelle et de diligence, de comportement professionnel et d'objectivité pour les activités d'ISS et les membres de l'équipe. Ce code est conçu pour garantir que la vérification est effectuée de manière indépendante et sans conflit d'intérêts avec d'autres parties du ISS STOXX.

REVUE DE RAPPORT

Rapport d'allocation et d'impact de l'Unédic

À propos de cette Revue de rapport

Les entreprises font appel à ISS-Corporate pour acquérir leur expertise dans la conception et la gestion de programmes de gouvernance, de rémunération, de durabilité et de cyber-risque qui correspondent aux objectifs de l'entreprise, réduisent les risques et gèrent les besoins d'une base d'actionnaires diversifiée en fournissant des données, des outils et des services de conseil de premier ordre.

ISS-Corporate évalue l'alignement du rapport de l'Émetteur sur les principes externes (par exemple, les Principes applicables aux Obligations Vertes/Sociales), évalue l'alignement du rapport de l'Émetteur avec les engagements du Cadre respectif, et analyse la divulgation de l'allocation des produits, les sources des données et les méthodologies de calcul des indicateurs du rapport par rapport aux meilleures pratiques du marché. Conformément à ces directives, nous rédigeons une Revue de rapport indépendante afin que les investisseurs soient aussi bien informés que possible sur l'allocation des produits et de l'impact du ou des instruments de finance durable.

Veuillez consulter [le site web](#) d'ISS-Corporate pour en savoir plus sur les services que nous proposons aux émetteurs d'obligations.

Pour plus d'informations sur les services de Revue de rapport, veuillez contacter SPOsales@iss-corporate.com

Équipe de projet

Chef de projet
Vittoria Favalaro
Analyste
Recherche en finance durable

Supervision du projet
Adams Wong
Directeur exécutif
Responsable de la recherche en finance durable